



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

LE 7 DÉCEMBRE 1983

N^o: 171
No.:

COMMISSION BILATÉRALE CANADO-GABONAISE
COMMUNIQUÉ CONJOINT

A l'invitation du gouvernement canadien Son Excellence Monsieur Martin Bongo, ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération de la République gabonaise a effectué une visite officielle au Canada du 29 novembre au 2 décembre 1983.

En marge de ladite visite s'est déroulée à Ottawa les 30 novembre et 1er décembre 1983 la deuxième session de la Commission bilatérale canado-gabonaise.

La délégation canadienne était présidée par l'Honorable Jean-Luc Pepin, ministre aux Relations extérieures.

La délégation gabonaise qui était présidée à cette occasion par le chef de la diplomatie gabonaise comprenait entre autres:

- Son Excellence Divungi-Di-Ndinge, ministre de l'Energie et des ressources hydrauliques

- Son Excellence Mamadou Diop, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, chargé des Participations.

Outre Ottawa, le Ministre gabonais des Affaires étrangères et de la Coopération et sa délégation ont visité Toronto, où les autorités gouvernementales leur ont réservé un accueil chaleureux et cordial. Ils ont été reçus vendredi, le 2 décembre, à Montréal par les autorités québécoises.

M. Bongo s'est également entretenu avec les Honorables Pierre De Bané et Serge Joyal respectivement, ministre des Pêches et Océans et Secrétaire d'Etat du Canada, ainsi qu'avec les responsables de la Société pour l'Expansion des exportations (SEE).

.../2

Dans les allocutions qu'ils ont prononcées à l'ouverture des travaux, le Ministre d'Etat Martin Bongo et le Ministre Jean-Luc Pepin ont exalté une fois de plus les liens d'amitié et de coopération qui existent entre leurs deux pays et se sont félicités de la tenue à Ottawa de cette récente réunion de la Commission bilatérale, structure de réflexion, de conception, de concertation et de dynamisation des relations bilatérales créée à l'occasion d'une visite de travail gabonaise effectuée au Canada en octobre 1980.

Les deux ministres ont ensuite procédé à un large échange de vues sur les grands problèmes de l'heure, un accent particulier ayant été mis sur les questions de coopération bilatérale.

Examinant la situation politique qui prévaut dans le monde et plus particulièrement en Afrique, ils ont renouvelé leur ferme appui à l'indépendance rapide de la Namibie conformément à la Résolution 435 (78) des Nations-Unies.

Son Excellence le Ministre d'Etat, Martin Bongo, a tenu à exprimer l'appui du gouvernement gabonais à l'initiative de paix présentement entreprise par le Premier ministre du Canada, Pierre Elliott Trudeau.

Pour sa part, le Ministre Pepin a tenu à féliciter le gouvernement gabonais pour les efforts qu'il déploie en vue de consolider son développement économique.

Les deux Parties ont procédé à un examen approfondi de la conjoncture économique dans les deux pays avant d'examiner les domaines prioritaires de coopération qui les lient, pour ensuite dégager des voies nouvelles susceptibles d'enrichir cette coopération.

S'agissant de la situation économique mondiale, les deux ministres sont convaincus que ce n'est que par la promotion et l'intensification d'une véritable coopération économique internationale, dans le cadre duquel s'inscrit la coopération entre leurs deux pays, que pourra être endigué l'actuel déséquilibre des revenus qui présente des signes d'aggravation accroissant encore davantage les inégalités socio-économiques qui caractérisent déjà les pays du nord et ceux du sud.

Abordant les questions de coopération bilatérale, les deux Parties ont porté une attention particulière aux questions relatives aux échanges commerciaux, à l'assistance technique, à la formation et à la réalisation de projets concrets s'inscrivant dans le cadre du développement économique et social du Gabon.

Les deux Parties ont examiné les moyens de consolider la coopération au niveau des ressources humaines, tout particulièrement en ce qui concerne la formation dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'énergie et des ressources hydrauliques, des transports, des affaires sociales, de la culture, des arts et de la P.M.E. Elles sont convenues de se réunir dans les plus brefs délais pour discuter de la concrétisation d'un tel programme. La Partie canadienne a aussi convenu de mettre à la disposition du gouvernement gabonais une enveloppe financière visant à supporter ce volet d'assistance technique et de formation multi-disciplinaire.

L'ACDI s'est déclarée par ailleurs disposée à envisager l'ouverture d'une ligne de crédit destinée à appuyer des interventions dans les domaines du développement rural, de l'énergie et de l'hydraulique villageoise.

La Partie canadienne a également fait valoir sa disponibilité pour l'utilisation sur une base sélective d'un certain nombre de mécanismes de coopération, principalement la coopération institutionnelle, la coopération industrielle et le programme de fonds administrés par l'ambassade du Canada à Libreville.

Après avoir constaté le niveau modeste de leurs échanges commerciaux et recherché les voies et moyens susceptibles de les intensifier, les deux Parties ont retenu le principe de l'organisation en 1985 au Canada, de journées économiques canado-gabonaises visant à favoriser les contacts directs entre opérateurs économiques canadiens et gabonais, et d'identifier les projets à réaliser au Gabon dans le cadre des Petites et Moyennes Entreprises, et de la création au Canada d'une antenne commerciale du Centre gabonais du Commerce extérieur.

Elles se sont félicitées du climat d'amitié féconde et de compréhension mutuelle qui a prévalu tout au long de leurs discussions, témoignage renouvelé des excellents rapports existant non seulement entre le Premier ministre Trudeau et le Président Bongo, mais encore entre leurs peuples.

Au terme de son séjour, Son Excellence Martin Bongo a tenu à exprimer toute sa gratitude à l'Honorable Jean-Luc Pepin ainsi qu'au gouvernement canadien pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité qui lui ont été réservés, ainsi qu'à la délégation gabonaise qui l'a accompagné durant son séjour en terre canadienne.

A l'issue des travaux de la Commission, les deux ministres ont paraphé un contrat par lequel la Compagnie Tecsalt, de Montréal entreprendra la construction d'un nouvel édifice du ministère des Affaires étrangères à Libreville. Le financement de cette réalisation sera assuré par la S.E.E.

En présence des deux ministres, un accord a été conclu, concrétisant un projet de formation technique, incluant la construction d'un centre de formation professionnelle et la fourniture de matériel didactique par la Société Sofati de Montréal.

Son Excellence Martin Bongo a adressé à son homologue canadien qui l'a acceptée, une invitation à se rendre en visite officielle au Gabon à une date à déterminer.

Les deux Parties sont convenues de tenir la troisième session de la Commission bilatérale au cours de l'année 1985, en République Gabonaise.